

2019-5906
2019-11-07

TABEX 56 Tab

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Pastille

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE: Chlore disponible, présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione de sodium56%

NO. D'HOMOLOGATION: 32455 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 500 g à vrac

CLM DISTRIBUTION POOL AND SPA PRODUCTS INC.
1034 72 Avenue NE Calgary, ALBERTA T2E 8V9 Tel: 1 800 661 8179

ATTENTION POISON CORROSIF

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Puissant agent oxydant. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé avec de l'acide. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. La contamination avec l'humidité, la saleté, les matières organiques, d'autres produits chimiques (y compris les produits chimiques pour piscine) ou toute autre matière étrangère risque de déclencher une réaction chimique qui génère de la chaleur, libère des gaz dangereux et qui peut entraîner un feu et une explosion. Éviter tout contact avec une matière en flamme ou qui brûle (par ex., une cigarette allumée).

Corrosif aux yeux et extrêmement irritant pour la peau. Provoque des lésions oculaires et cutanées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Peut-être nocif ou mortel si avalé. Peut être mortel si inhalé. Irritant pour le nez et la gorge. Éviter de respirer les poussières et les fumées.

ENTREPOSAGE : Garder le produit au sec dans un contenant fermé hermétiquement entre chaque utilisation. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de la chaleur ou des flammes.

ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.